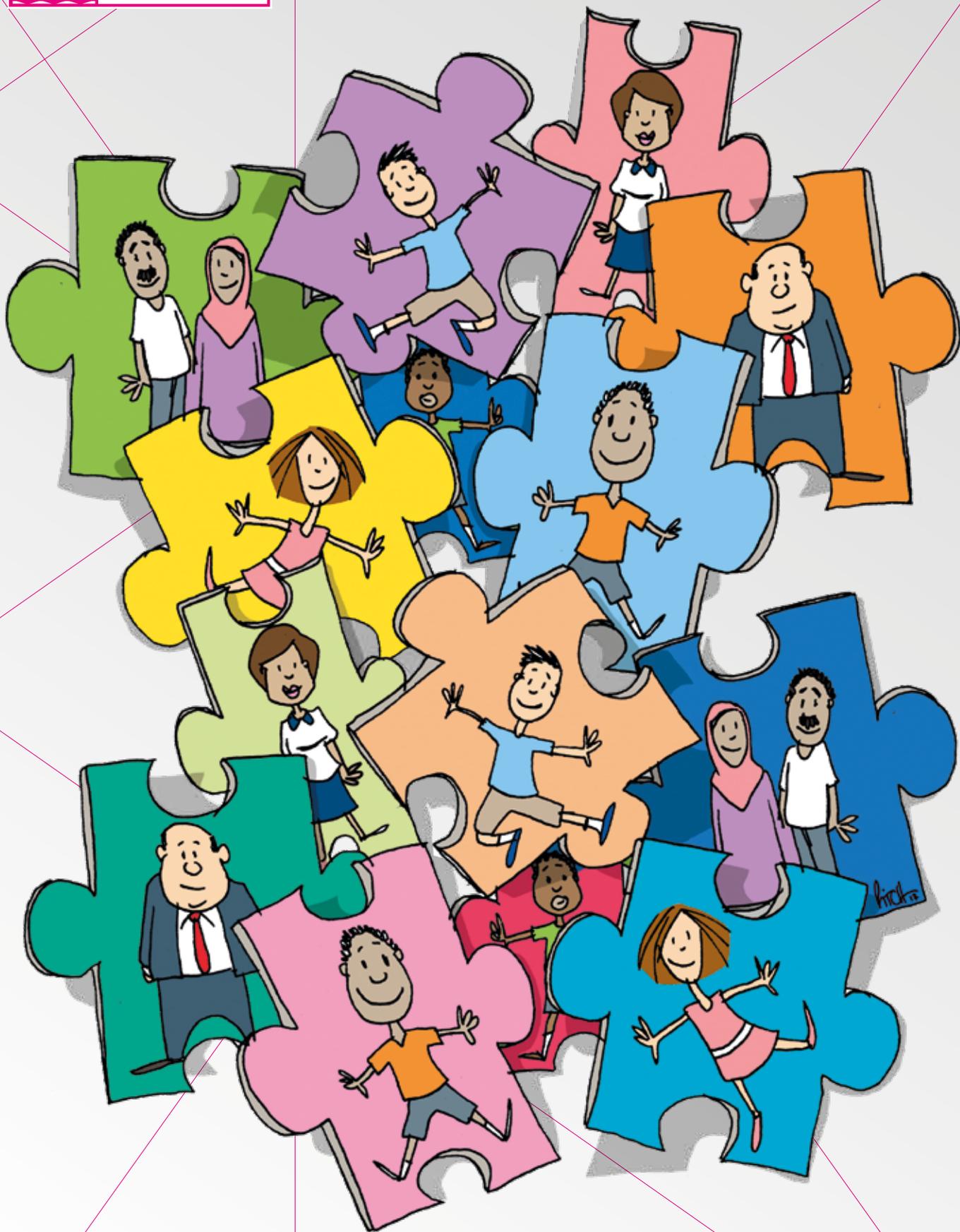




Yverdon-les-Bains



MAÎTRISER LE QUOTIDIEN



Table des matières

1. Introduction	3
2. Situation générale d'un point de vue démographique et économique	4
3. Les enjeux de l'intégration	6
4. Bilan et consultation	6
5. La nouvelle politique d'intégration 2018 - 2021	8
5.1. Programme d'intégration communal Mini PIC	9
5.2. Programme d'intégration communal hors Mini PIC	12
6. Ressources humaines	13
7. Finances	14
8. Conclusion	15

Impressum

Rédaction : Katja Blanc et Pierre-André Junod
Lecture : Marie-Christine Dolci Gindroz
Dessins : Pitch Comment
Graphisme : www.tier-schule.ch
Tirages : 300 exemplaires, novembre 2017

1. Introduction

Depuis quarante ans, la Commune d'Yverdon-les-Bains soutient activement l'intégration des personnes étrangères. C'est en effet avec la création de la Commission consultative suisses immigrés (CCSI) en 1977 que les pouvoirs publics se sont activement impliqués dans l'intégration.

Au vu des enjeux en lien avec le bien-vivre ensemble, cette implication a été crescendo ces dernières années. En parallèle, le cadre législatif s'est également développé. On peut notamment mentionner l'introduction de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) de 2005 et la loi cantonale de 2007 sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR). C'est d'ailleurs suite à l'adoption de cette dernière que la Ville a décidé de créer un poste de Délégué à l'intégration et d'établir une politique d'intégration.

Pour rappel, la LIEPR définit l'intégration comme suit:

« toute action visant à promouvoir l'égalité des chances d'accès aux prestations sociales, aux ressources économiques et à la vie culturelle, la participation des étrangers à la vie publique et la compréhension mutuelle entre Suisses et étrangers ».

Le développement du cadre légal ainsi que la mise à disposition de ressources supplémentaires ont permis de renforcer le soutien à l'intégration. Cela a débouché sur l'adoption d'une politique d'intégration pour les années 2010-2015.

Suite à une large consultation parmi les associations actives dans l'intégration, les entreprises et les institutions partenaires, cinq axes prioritaires ont été décidés:

1. sensibiliser l'administration communale à la thématique de l'intégration;
2. faciliter l'accès au marché du travail;
3. offrir un accueil personnalisé aux nouveaux habitants;
4. encourager l'apprentissage de la langue;
5. soutenir et valoriser les associations d'immigrés.

Ce nouveau cadre légal et professionnel a permis de soutenir les habitants engagés dans ce domaine.

En 2014, la Confédération a décidé de mettre en place une stratégie d'encouragement à l'intégration identique dans toute la Suisse. Dans le Canton de Vaud, le Programme d'intégration cantonal (PIC), a permis de poursuivre et de renforcer la politique communale d'Yverdon-les-Bains. En effet, les domaines d'encouragement à l'intégration correspondent en grande partie aux axes prioritaires validés en 2010. Sans rupture, la politique communale a pu être consolidée avec un appui financier additionnel, pour renforcer les mesures et développer de nouvelles collaborations.

Dans ce document, vous trouverez une présentation de la situation socio-économique et les défis à relever, dans le but de promouvoir l'égalité des chances et la compréhension mutuelle. Comme tâche transversale de la sphère publique, l'intégration peut compter sur de nombreux acteurs qui œuvrent pour un avenir commun.

Avant d'aborder la nouvelle politique d'intégration, il y a lieu de regarder en arrière le chemin parcouru. Les résultats d'une évaluation et d'une consultation démontrent la nécessité de continuer à consolider le travail d'intégration dans le cadre légal déterminé. Une vue d'ensemble des domaines dans lesquels les actions sont menées est exposée sous forme de tableaux par objectif communal. Pour compléter, nous présentons l'équipe responsable de la mise en œuvre de la politique d'intégration et les moyens financiers à disposition. —

2. Situation générale d'un point de vue démographique et économique

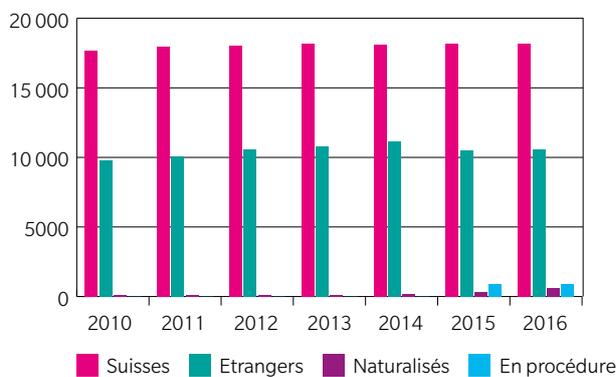
Yverdon-les-Bains regroupe cent trente nationalités différentes, la majorité des étrangers sont européens et s'intègrent rapidement, la plupart dès la première année de leur séjour. Avec un âge moyen de 40 ans, la pyramide des âges est mieux équilibrée que dans la plupart des villes, ce qui procure un potentiel de développement accru. En effet, les enfants de 4 à 15 ans ainsi que les jeunes de 25 à 35 ans représentent dans ces catégories d'âge, une proportion de la population proche des 50 %. Les étrangers tout âge confondu représentent 37 % de la population totale. La population étrangère établie¹ représente une large majorité, seulement 7,2 % des étrangers ne sont pas des résidents permanents, soit 2,5 % de la population totale.

Selon le rapport Statistique Vaud perspectives de la population en 2016², un accroissement démographique

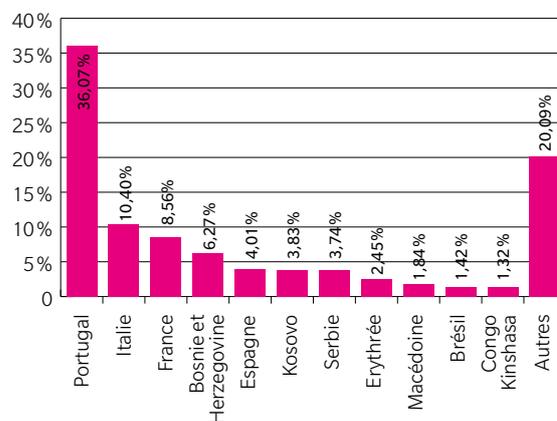
continuel dans toutes les régions du Canton est prévu jusqu'en 2030. L'espérance de vie est prolongée à la hausse avec une poursuite de la réduction de l'écart entre femmes et hommes. Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) reste positif.

Le solde migratoire est fortement influencé par l'immigration lié aux offres de travail. Mais d'autres facteurs politiques influencent l'évolution démographique. Par exemple, le résultat de la votation du 14 février 2014 a eu une incidence directe sur la fluctuation de la population. En effet, selon les chiffres recensés par le Contrôle des habitants, en 2017, l'effet de cette votation s'est fait déjà ressentir par un solde migratoire momentanément négatif. Un autre facteur de diminution est l'augmentation du nombre des naturalisations en 2017, suite aux changements prévus, plus restrictifs dans la législation en 2018.

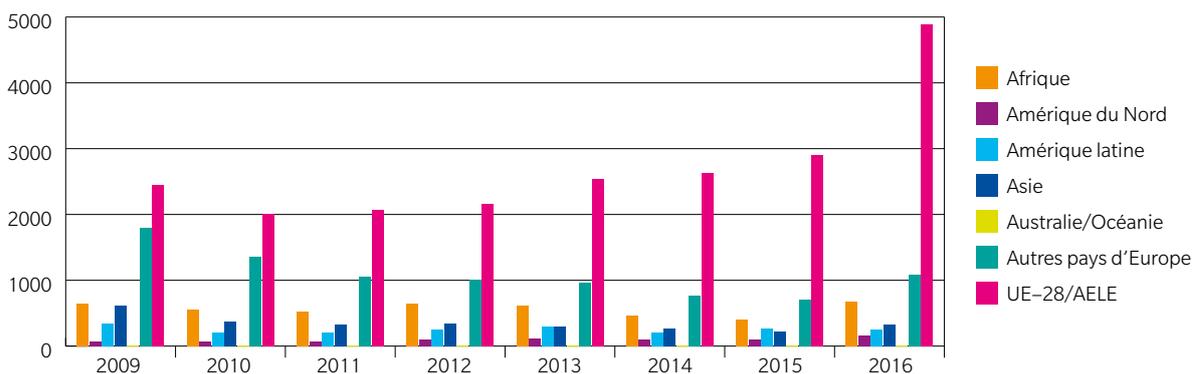
Répartition de la population



Répartition des nationalités étrangères à Yverdon-les-Bains en 2016



Origines des personnes naturalisées



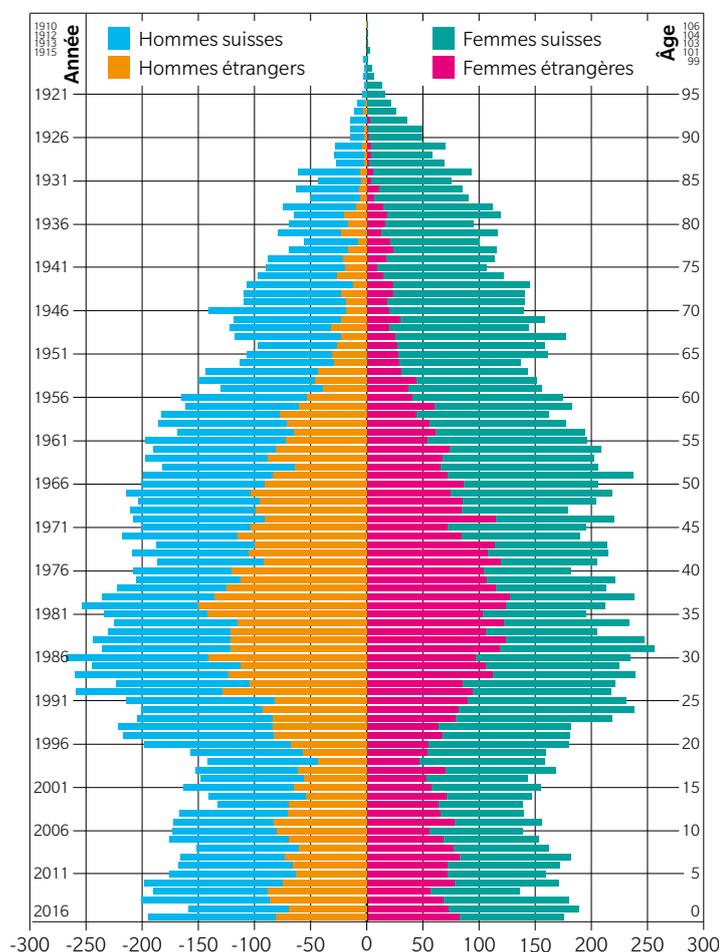
Il est important de relever que le solde migratoire positif dû à l'immigration, rajeunit la population et permet de diminuer le rapport de dépendance de la population³. Les éléments favorables pour une évolution positive sont les besoins en main-d'œuvre spécifiques comme dans les métiers de la santé, ou dans des secteurs où la population locale est trop peu nombreuse à occuper les postes (tourisme, construction, etc.). Les demandeurs d'emploi sont légèrement plus nombreux parmi les étrangers (5.2 %) que parmi la population suisse (4.8 %)⁴.

Pour améliorer l'accès au travail, des mesures spécifiques sont proposées. Par exemple, en 2008, de nombreux jeunes diplômés européens ont émigré. Une réponse ciblée à leurs besoins dans l'apprentissage du français ainsi que dans la validation de leurs diplômes a pu être trouvée, pour qu'ils

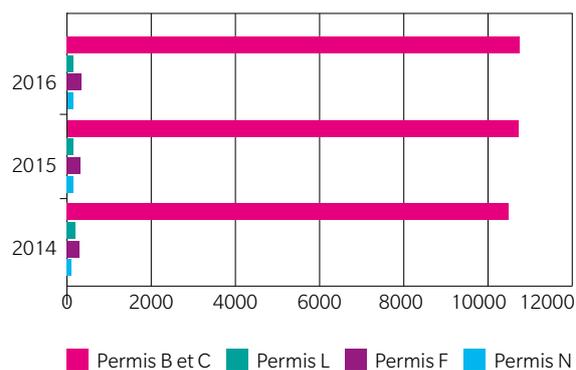
puissent être actifs rapidement professionnellement. D'après Monsieur Antoine Savary, Chef de l'Unité migration et intégration de la Commission européenne, pour atteindre un niveau d'emploi équivalent, dix ans sont nécessaires entre un immigré et un autochtone. Cette différence doit être réduite afin d'améliorer l'avenir de chacun, dans l'égalité des chances et sans discrimination.

Dans un contexte démographique où, selon l'Organisation internationale des migrations (OIM), 40 % des habitants du Canton de Vaud sont nés à l'étranger, une population jeune et très diversifiée apporte à la société un développement dynamique. La politique d'intégration propose de prendre en compte les besoins spécifiques des étrangers pour développer leur sentiment d'appartenance, en les soutenant dans leurs stratégies de formation professionnelle et de développement familial afin qu'ils puissent s'impliquer dans les activités de la Ville. —

Pyramide des âges 2016



Population étrangère par permis



- 1 Personnes détentrices d'un permis B et C
- 2 Statistique Vaud, Perspectives de population 2015-2040, 2016
- 3 Trois facteurs sont déterminants: l'apport net d'une population plus jeune; plus de naissances; départ plus nombreux des personnes à partir de 50 ans.
- 4 Statistiques chômage des étrangers en Suisse: www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/statistik/auslaenderstatistik/monitor/2017/statistik-zuwanderung-2017-07-f.pdf

3. Les enjeux de l'intégration

L'intégration vise à promouvoir l'égalité des chances d'accès aux prestations sociales, aux ressources économiques et à la vie culturelle, la participation des étrangers à la vie publique et la compréhension mutuelle entre Suisses et étrangers. Elle implique, d'une part, la volonté des étrangers de s'intégrer dans la société d'accueil en respectant les valeurs qui fondent l'état de droit et d'apprendre le français et, d'autre part, la volonté de cette société de permettre cette intégration⁵.

Les domaines d'activités suivants représentent les enjeux principaux de la politique d'intégration d'Yverdon-les-Bains⁶:

- améliorer le niveau de formation générale des étrangers et favoriser leur apprentissage du français;
- encourager les projets visant l'intégration dans le monde du travail;
- promouvoir les initiatives et les projets tenant compte des besoins particuliers des femmes, des enfants et des adolescents en matière d'intégration;
- maintenir les liens que les étrangers ont avec leur langue et leur culture;
- mettre en place une politique d'information cohérente pour et sur la population étrangère vivant dans la Commune;
- promouvoir le dialogue interculturel et une participation active de la population étrangère;
- créer des services d'aide aux étrangers dédiés essentiellement à la coordination, à la communication et à l'information et assurer leur fonctionnement;
- promouvoir des projets de prévention de la violence et de la délinquance;
- prévenir le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie;
- soutenir les victimes de discriminations et d'actes racistes, antisémites et xénophobes;

Dans ce cadre légal, vingt objectifs ont été définis pour la mise en œuvre de la politique d'intégration de la Ville. Dans chaque domaine, plusieurs mesures sont développées en accord avec les mandats communaux et cantonaux. —

4. Bilan et consultation

D'après le Secrétariat d'état aux migrations (SEM), la grande majorité des immigrés participe activement à la vie économique, sociale et culturelle. Cette situation est le résultat des efforts fournis par tous les acteurs de la société au niveau communal, cantonal et fédéral. Ce bilan favorable est également clairement ressenti dans notre Commune. La mise en œuvre de la politique d'intégration en 2010 et du Mini PIC en 2014, ainsi que la professionnalisation des acteurs, ont certainement activé ce processus. Pour preuve, l'analyse du profilographe d'Yverdon-les-Bains, mis à jour tout récemment par l'Agenda 21, donne une note positive (6,7) à l'intégration des communautés. On peut également relever que, dans le Canton, 40 % des mariages sont mixtes, ce qui démontre que les contacts sociaux fonctionnent entre les cultures. De plus, selon le Professeur Etienne Piguet, les jeunes étrangers de la 2^{ème} génération connaissent une meilleure mobilité professionnelle que les jeunes Suisses.

En 2014, le lancement des PIC est une avancée importante pour que les mêmes objectifs d'encouragement à l'intégration soient mis en œuvre dans tous les cantons suisses. Depuis l'entrée en vigueur en 2007 de la LIEPR, les communes et les cantons ont informé le SEM des besoins identifiés au niveau local. Tout d'abord, l'intégration a été définie comme une tâche transversale à laquelle participent de nombreux services. Puis, le rôle essentiel joué par les communes dans l'information aux nouveaux arrivants et dans l'intégration sociale a été reconnu. Dans le document-cadre du 25 janvier 2017⁷, la Confédération, les Gouvernements cantonaux et la Conférence tripartite sur les agglomérations reconnaissent l'encouragement de l'intégration comme une tâche étatique: «réussir l'intégration des étrangers concourra à la cohésion sociale et à l'avenir de la Suisse comme place économique».

A Yverdon-les-Bains, la première politique d'intégration 2010-2015 a été proposée suivant un processus participatif sur la base d'une enquête auprès des acteurs de l'intégration et d'une réflexion au sein de la Commission consultative suisses immigrés. Le Mini PIC 2014-2017 a poursuivi et renforcé les axes prioritaires de cette politique, sans pour autant couvrir l'entier de sa mise en œuvre.

Les objectifs de ce programme se sont imbriqués naturellement dans les projets en cours en leur donnant une envergure plus importante. Chacune de ces étapes a permis de consolider les stratégies nécessaires au développement d'une politique publique qui répond aux bases légales cantonales et fédérales. Pour élaborer la nouvelle politique d'intégration 2018-2021, nous avons choisi de présenter simultanément le Mini PIC et la politique d'intégration à la Municipalité et au Bureau cantonal de l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). En effet, les domaines et les objectifs du programme d'intégration cantonal s'insèrent naturellement dans la politique d'intégration communale.

Nous avons commencé par inviter les acteurs de l'intégration le 27 février 2017, pour une séance de consultation. Nous avons présenté le bilan intermédiaire du Mini PIC, les objectifs stratégiques de la Confédération pour la phase deux des PIC, et les défis pour les quatre prochaines années. Cette séance était animée sous forme d'échanges et de réflexion, trois ateliers ont été proposés aux participants dans trois domaines d'encouragement à l'intégration, avec des exemples concrets de projets. Cinquante-trois personnes ont répondu présents pour cette rencontre. Il s'agissait d'acteurs importants dans la mise en œuvre de la politique d'intégration. Leurs nombreuses propositions et leurs remarques sur les mesures en vigueur, ont enrichi la réflexion au sein du Pôle intégration du Service de la jeunesse et de la cohésion sociale (JECOS). Cela a permis de renforcer les objectifs communaux de la politique d'intégration dans plusieurs domaines tels que la visibilité, l'accessibilité et le renforcement des projets en cours, le soutien individuel par un parrainage professionnel ou le renforcement des relations avec l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et l'Union des sociétés locales (USLY).

En parallèle, une évaluation externe a été menée sur trois projets en cours⁸: la permanence sociale migr'info, le programme Femmes-Tische et les cours de français en entreprise. L'évaluation démontre que ces projets répondent aux objectifs du programme d'intégration communal. En bref, voici le résumé des résultats:

A migr'info, les agents d'intégration répondent aux habitants et les orientent. Par leurs activités dans les milieux associatifs, ils sont sollicités au quotidien par les immigrés. Grâce aux formations Femmes-Tische, sur les questions de société telles que le civisme, l'alimentation, la santé, l'école, etc., leurs compétences sont renforcées. Grâce à leur expérience migratoire, ils ont plus de facilité à accéder à des réseaux spécifiques de personnes isolées (les mères au foyer, par exemple) ou à contacter une population en besoin d'information.

Le programme Femmes-Tische est un outil de conduite de projets. A la base, il nous aide à atteindre les personnes isolées. Mais il soutient aussi la création de liens dans la population et les échanges de bonnes pratiques, dans les services communaux et les institutions, en organisant des tables rondes sur des thèmes d'actualité.

Les cours de français en entreprise sont très bien accueillis par les employés. Ils développent leurs compétences de base et favorisent leur intégration professionnelle. Les contacts établis avec des organisations économiques encouragent la visibilité du projet et l'ouverture vers un public plus large.

Dans ce contexte, la proposition du Canton de renouveler la Convention « Mini PIC 2018-2021 » nous a paru conforme au développement de la politique communale. Pour bénéficier du soutien financier, nous devons poursuivre les objectifs stratégiques de la Confédération que nous allons vous présenter par la suite. —

5 Art. 2 et 3 de la LIEPR

6 Cette liste est basée sur l'article 15 de la LIEPR

7 SEM, Encouragement spécifique de l'intégration, Document-cadre du 25 janvier 2017

8 Diana Golay Roznovat, Evaluation intermédiaire MiniPIC, 2017

5. La nouvelle politique d'intégration 2018-2021

LE SOUTENIR
AUJOURD'HUI...



... POUR QU'IL VOUS
SOUTIENNE DEMAIN



L'intégration des personnes étrangères qui restent à Yverdon-les-Bains est déterminante pour l'évolution de la société et de l'économie. La promotion de l'égalité des chances est une condition nécessaire à la cohésion sociale de notre société. Il s'agit d'une tâche transversale qui nécessite l'implication de l'ensemble des services de l'Etat. L'encouragement à l'intégration se fait, en effet, en priorité via les structures ordinaires, il est financé par le budget ordinaire: petite enfance, école, formation professionnelle initiale, santé et sécurité sociale. En complément aux mesures d'intégration de ces structures, il est nécessaire d'apporter un soutien ciblé aux immigrés et de soutenir les autorités et les institutions afin de renforcer l'intégration comme tâche de l'ensemble de la société.

Dans cette perspective, la Confédération continue à soutenir les cantons et les communes pour quatre ans, dans l'encouragement à l'intégration afin que la diversité ne soit pas représentée que dans la société civile mais aussi dans les services communaux: par exemple en employant du personnel de différentes origines, en proposant des traductions pour les documents officiels, en offrant des formations sur les identités culturelles, etc. —

5.1 Programme d'intégration communal «Mini PIC»

Le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont convenu d'unir leurs forces pour renforcer la politique d'intégration. Les objectifs de la première phase des PIC ont fait leurs preuves et seront poursuivis. Dès 2014, le renforcement de la collaboration avec le BCI a été très bénéfique pour le développement local des offres d'intégration. En effet, Yverdon-les-Bains a pu bénéficier de la formule Mini PIC et signer une convention de subventionnement⁹ avec le Canton. Ce programme a permis de développer des actions sur la base des axes stratégiques de la Confédération dans les domaines suivants: la primo-information et le conseil, la petite enfance, l'employabilité et le vivre-ensemble. Les trois autres domaines d'encouragement: langue et formation, prévention de la discrimination et interprétariat communautaire restent de la compétence du Canton qui finance directement les institutions. L'enveloppe financière est calculée selon la même clé de répartition que celle utilisée par la Confédération: population autochtone pondérée par la population étrangère. La règle 1 franc confédération/canton et 1 franc commune s'applique.

Les relations canton-commune ont ainsi pu être clarifiées. Le BCI est le service qui pilote et fixe le cadre général de la politique d'intégration cantonale et gère l'enveloppe financière. Le Mini PIC doit combler les lacunes quand aucune structure ordinaire n'opère dans le secteur concerné. Ce modèle permet de soutenir l'autonomie organisationnelle des structures déjà actives en englobant les aspects financiers. Des séances de coordination sont organisées avec les communes qui ont un Mini PIC: Lausanne, Nyon, Renens, Vevey. Ces rencontres permettent de consolider les expériences de chacun et de faire évoluer les politiques locales, côte à côte.

Dans le cadre de la préparation de la deuxième phase des PIC, au sein de l'Union des villes suisses ainsi qu'à la Conférence des délégués à l'intégration, des observations sur les relations entre les différents acteurs ont été transmises au SEM, en particulier, concernant la reconnaissance du travail fourni dans le développement des activités dans les communes.

Le BCI propose à la Commune d'Yverdon-les-Bains de reconduire le modèle du Mini PIC dans un partenariat qui génère une impulsion financière et

stratégique. Trois piliers sont proposés: information et conseil; formation et travail; communication et intégration sociale. Ils répondent aux principes fondamentaux de la politique d'intégration des étrangers¹⁰:

1. créer des conditions-cadres propices à l'égalité des chances
2. exiger la responsabilité individuelle
3. exploiter les potentiels
4. reconnaître la diversité

Sur la base des objectifs stratégiques définis par le SEM pour quatre ans, treize objectifs communaux sont proposés dans le Mini PIC d'Yverdon-les-Bains. Comme expliqué plus haut, ils ont été déterminés suivant un mode participatif avec les acteurs de l'intégration et complétés par une évaluation intermédiaire du programme. Dans la phase deux du Mini PIC, une simplification de la mise en œuvre des objectifs est recherchée en regroupant les domaines d'activités, d'autant que les stratégies restent les mêmes.

Les données quantitatives en progression dans les rapports annuels, les évaluations qualitatives effectuées pour chaque projet et chaque événement, et la participation constante de la population aux offres d'intégration, renforcent la stratégie de la continuité. Grâce à la crédibilité du travail de l'intégration, de plus en plus d'acteurs associatifs et institutionnels proposent leur collaboration.

Pour répondre à ces besoins, nous vous présentons les cinq domaines soutenus par la Confédération et le Canton dans les premiers tableaux; puis dans la colonne de gauche, les objectifs communaux du Mini PIC 2018-2021. Dans la colonne de droite, nous proposons les nouveaux indicateurs de ce programme. Les mesures et les indicateurs complets pour chaque objectif communal sont décrits dans l'annexe «Tableau des objectifs Mini PIC 2018-2021». —

9 Etat de Vaud, Convention de subventionnement, 2014-2017

10 Idem note 7

Domaine: primo information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration

- Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse est accueillie et informée sur les principales conditions de vie en Suisse et sur les offres en matière d'intégration.
- Les migrantes et les migrants qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer dès que possible, mais au plus tard une année après leur arrivée, des mesures d'encouragement adéquates.

Un accueil annuel est mis en place pour les nouveaux habitants	Participation satisfaisante et bonne ouverture des services, les offres d'intégration sont valorisées.
Un dispositif d'accueil des primo arrivants est mis en place et fonctionne.	Fréquentation de la permanence sociale stable, proximité avec la population, écoute active. Les agents d'intégration sont engagés par la Commune comme personnel auxiliaire et leurs compétences sont renforcées. Cette permanence s'intègre dans le dispositif d'accueil communal.

Domaine: conseil

- Les migrantes et les migrants sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale.
- Les spécialistes et les institutions des structures ordinaires ainsi que d'autres cercles intéressés sont informés, conseillés et accompagnés pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour les processus d'ouverture transculturelle et pour la mise à disposition de mesures destinées à des groupes-cibles spécifiques.
- La population est informée de la situation particulière des étrangères et étrangers, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration ainsi que de l'encouragement de l'intégration.

Les publications pour informer la population sur l'intégration sont mises à disposition.	La mise à disposition des publications s'ouvrent aux nouveaux médias dans un langage plus universel.
Les structures ordinaires sont informées de la diversité des cultures présentes à Yverdon-les-Bains, et intègrent la promotion de l'égalité des chances dans leur dispositif.	Les plateformes sociales continuent à être soutenues. Des nouveaux groupes sont accompagnés afin que toute la population puisse accéder aux prestations et aux ressources économiques.
Les cercles intéressés sont accompagnés dans la réalisation de projets d'intégration.	Le conseil aux projets s'ouvre à de nouveaux partenaires et une formation est organisée chaque année.
Les mesures spécifiques du Mini PIC 2018-2021 s'intègrent dans la politique communale.	Le monitoring et la comptabilité sont intégrés dans le fonctionnement du JECOS.

Domaine: petite enfance

Les familles migrantes sont informées des offres concernant la petite enfance dans les domaines de la prise en charge médicale, du soutien familial, de l'encouragement de l'intégration et de la promotion de la santé, et elles ont accès à ces offres dans le respect du principe de l'égalité des chances.

Le JECOS soutient des espaces d'accueil pour les enfants immigrés en âge préscolaire.

Une nouvelle halte-garderie est soutenue dans une école de français.

Les agents d'intégration accompagnent les enfants allophones en âge préscolaire dans un établissement. Ils sont formés sur les questions de la santé familiale et sur l'école.

Le JECOS soutient les projets pour les familles immigrées qui ont des enfants à l'école.

Le JECOS accompagne une association pour la mise en place du projet parents référents dans les deux établissements primaires. La formation des parents est organisée par le Pôle intégration qui les sensibilise à l'encouragement à l'intégration.

Domaine: employabilité

Les migrantes et les migrants qui n'ont pas directement accès aux structures ordinaires disposent d'une offre d'encouragement qui les prépare aux offres de formation du post-obligatoire, notamment la formation professionnelle (y compris les offres de formation transitoire) et/ou améliore leur employabilité.

Des cours de français et d'intégration sont organisés dans les entreprises.

Les entreprises qui acceptent la mise en place du cours de français reconnaissent les effets positifs de ce projet pour leurs employés.

Le JECOS contribue à l'insertion des immigrés dans le monde du travail sur le principe du respect de l'égalité des chances.

L'Office d'orientation scolaire et professionnelle et les agents d'intégration proposent aux personnes qui ne bénéficient pas de soutien à l'insertion professionnelle, un atelier de création de CV et de lettre de motivation.

Un programme de duo est mis en place pour favoriser l'employabilité des immigrés.

Un accompagnement est proposé pour offrir un soutien spécialisé en emploi.

Domaine: vivre ensemble

Les migrantes et les migrants participent à la vie sociale dans leur voisinage, dans leur quartier ou leur commune, et s'engagent dans des organisations de la société civile.

Les immigrés s'engagent dans des activités ouvertes à la population.

Les associations d'immigrés participent activement aux événements communaux et sont reconnus comme des partenaires fiables. Ils développent des projets qui sont soutenus par la Commune.

Les immigrés proposent des espaces d'échanges dans leur réseau et dans les structures ordinaires.

Un programme annuel de formation continue est proposé selon les besoins des agents d'intégration qui relayent les préoccupations de la population. Ils se mobilisent pour contacter les personnes isolées. Du matériel didactique est mis à leur disposition.

5.2 Programme d'intégration communal hors Mini PIC

Ces domaines ne font pas partie de la convention de subventionnement entre la Commune et le BCI. Les dépenses sont incluses dans le budget ordinaire du JECOS depuis plusieurs années. Certaines mesures

sont financées par un appel d'offre au Canton et à la Confédération lorsqu'elles dépassent le budget ordinaire, comme les cours de français à la plage et la semaine d'actions contre le racisme.

Domaine: apprentissage de la langue

Les migrantes et les migrants disposent d'offres de formation appropriées leur permettant d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires à leur communication au quotidien et adaptées à leur situation professionnelle.

A la plage, des cours de français de base sont proposés pendant les vacances d'été.	Des cours de français de qualité et adaptés aux différents niveaux sont proposés pendant les vacances d'été et permettent également de créer des liens sociaux.
Les cours Caritas de français sont donnés dans les locaux de l'Espace traits d'union.	Des cours de français de qualité et adaptés aux niveaux des élèves sont proposés aux personnes qui ont des ressources financières limitées.
L'association Lire et Ecrire organise des cours de lecture, écriture et calcul à l'Espace traits d'union.	Des cours de bases sont proposés aux personnes qui le demandent. L'association organise une campagne de sensibilisation à l'illettrisme.
L'association des Tisserands du Monde offre des espaces d'écoute et de dialogue en français pour les personnes en procédure d'asile.	Un matin par semaine, des enseignantes bénévoles accueillent des mamans allophones pour les aider à s'intégrer et à converser en français.

Domaine: discrimination

- Les institutions des structures ordinaires et d'autres cercles intéressés sont informés et conseillés sur les questions de protection contre la discrimination.
- Toute personne discriminée en raison de ses origines peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés.

Des espaces d'échanges sur les préjugés sont organisés dans les services de la Ville et auprès des partenaires, animés par des agents d'intégration. Les connaissances légales dans ce domaine sont analysées et mises en pratique par des jeux. Une formation est organisée pour les agents d'intégration pour apporter un soutien de qualité aux victimes de discrimination.	Le Pôle intégration participe aux plateformes cantonales et nationales. Pour privilégier une démarche de découverte et de questionnement face aux discriminations, des activités sont proposées à la population pendant la semaine d'actions contre le racisme. Des tables rondes sur les discriminations sont animées toute l'année.
--	---

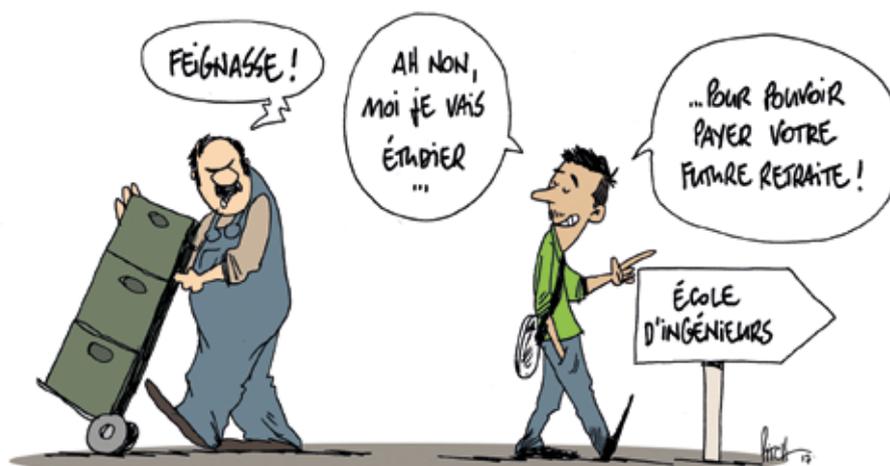
Domaine: vivre ensemble

Les migrantes et les migrants participent à la vie sociale dans leur voisinage, dans leur quartier ou leur commune, et s'engagent dans des organisations de la société civile.

Le rôle consultatif de la CCSI est renforcé dans les structures communales.	Les membres sont actifs dans les sociétés locales. La CCSI actualise sa charte pour acquérir plus d'autonomie. Le but est d'élargir et de renforcer la crédibilité de ses actions.
---	--

6. Ressources humaines

LES JEUNES ÉTRANGERS TRAINENT EN VILLE !



L'équipe de base du secteur intégration se compose d'une Chargée de projets à 60 %, d'une Coordinatrice du programme Femmes-Tische à 40 %, d'une stagiaire à 80 %, d'une Assistante de direction à 20 %, et de la Déléguée à l'intégration à 70 %.

Pour le personnel auxiliaire, nous avons une éducatrice de la petite enfance à 10 % pour l'accueil enfants à l'Espace traits d'union, trois enseignants de français langue étrangère pour les cours en entreprise et à la plage, dix-huit agents d'intégration pour la permanence migr'info et les tables rondes Femmes-Tische.

Les efforts consentis par le secteur de l'intégration pour l'introduction des PIC sont importants. L'engagement de nombreux bénévoles issus de la migration dans les projets d'intégration permet non seulement de répondre au manque de ressources, mais il assure également un accès direct aux communautés. Dans ce cadre, les bénévoles jouent un rôle-clé dans le décloisonnement entre l'espace privé et public. Selon Interface¹¹, l'engagement des personnes dans le travail bénévole de l'intégration est très important en Suisse et il ne cesse d'augmenter. Dans chaque institution, il correspond environ à un poste à 50 %.

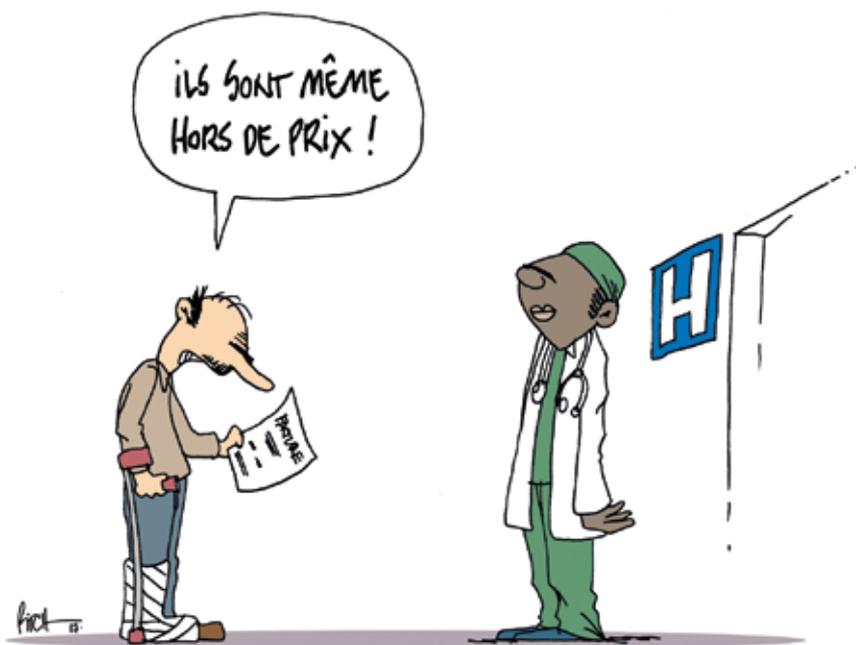
De plus, les groupes de travail permettent de créer des espaces d'apprentissage et d'intégration où la création de liens entre les bénévoles dépasse les objectifs visés des projets.

Depuis la mise en place de la politique d'intégration en 2010, le rôle des bénévoles et des agents d'intégration est reconnu et valorisé. Depuis 2015, les agents d'intégration sont désormais sous contrat communal d'auxiliaire et reçoivent un défraiement. La professionnalisation de leurs actions, appuyée par le programme de formation continue Femmes-Tische, nous permet aujourd'hui de compter sur une équipe élargie au sein du Pôle intégration. En outre, il est important de souligner que même si le travail bénévole complète le dispositif public, il nécessite un investissement de ressources significatives pour encadrer et garantir la qualité des engagements. Pour cela, nous comptons sur toutes les infrastructures du Service jeunesse et cohésion sociale ainsi que celles du Service des ressources humaines, du Contrôle des habitants, des Finances, de la Culture et du Secrétariat général de la Commune. —

11 Evaluanda, Contribution du travail bénévole aux projets d'intégration, extrait du rapport, 2016

7. Finances

LES ÉTRANGERS NOUS COÛTENT CHER !



Toutes les charges et les subventions du Pôle intégration sont incluses dans le budget communal et elles sont réparties dans les différents comptes de charges du budget 719 du JECOS.

Les principes financiers appliqués au Mini PIC sont conformes à l'encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires, selon le point 5 sur les modalités de financement fixés dans le document «cadre de collaboration des Mini PIC communaux 2018-2021», du 1^{er} février 2017. Dans le programme communal d'intégration, Yverdon-les-Bains doit contribuer au minimum à hauteur du montant versé par la Confédération et le Canton, c'est-à-dire 1 franc confédération/canton – 1 franc commune. Dans le Mini PIC 2018-2021, la contribution annuelle du BCI pour Yverdon-les-Bains est de CHF 126 100 et la contribution communale est de CHF 163 750 soit 56 % des dépenses.

Les charges sont décrites par objectifs dans le formulaire financier en annexe, car l'investissement global en faveur de l'encouragement spécifique de l'intégration doit être clairement délimité des crédits des structures ordinaires. Les autres dé-

penses du secteur intégration (management du Pôle intégration, coordination de la CCSI et suivi des projets dans les domaines de l'apprentissage de la langue et de lutte contre les discriminations) sont à la charge de la Commune et validées dans le cadre du processus budgétaire annuel. Pour les actions dont le financement dépasseraient ce budget, un appel d'offre est adressé au BCI ou à la Confédération en plus du Mini PIC, comme moyen de financement supplémentaire.

Pour le Mini PIC, les besoins en ressources humaines sont estimées à 60 % des dépenses totales. Ils sont pris en charge à hauteur de 44 % par le BCI. Par rapport aux dépenses totales en ressources humaines du Pôle intégration, sans inclure l'appui administratif du JECOS (finances, réception, communication, etc.), le BCI participe à hauteur de 29 %. Ces dépenses sont consacrées à l'accompagnement des associations dans la réalisation de projets, la mise en œuvre des formations pour les bénévoles, les défraiements des intervenants et la réalisation des actions. —

8. Conclusion

Avec la création des nouveaux quartiers, la population yverdonnoise augmentera ces prochaines années. Le solde migratoire sera le principal moteur de cette dynamique démographique, il permettra de ralentir le vieillissement progressif de la population.

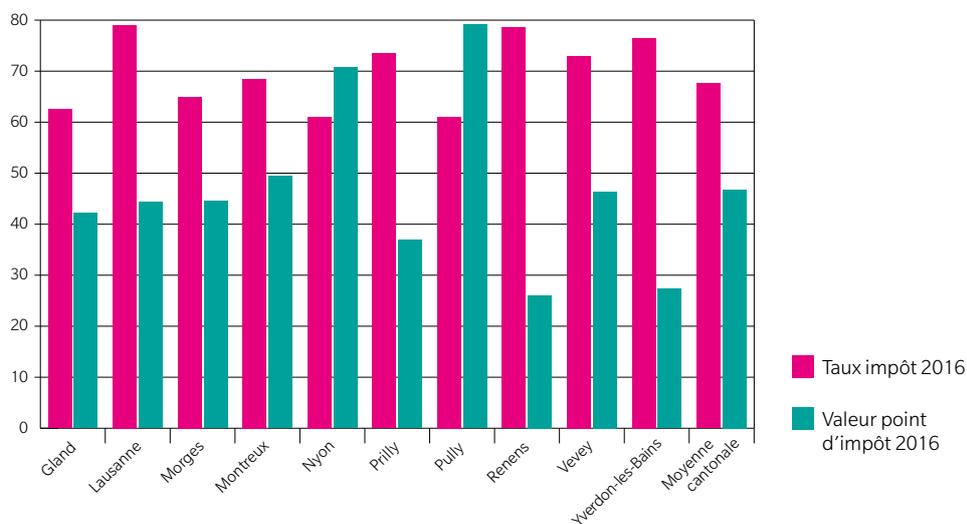
Au vu de la diversité sociale, des passerelles pour créer des liens et apprendre à découvrir les spécificités et les richesses de chacun sont à construire, et pas seulement autour d'un repas! Même si le partage des goûts différents favorise la compréhension mutuelle, l'accès au travail, au logement, à la formation et aux prestations communales dans le respect de l'égalité des chances reste un enjeu pour l'entier de la société.

Selon le SEM, les difficultés d'intégration sont dues au parcours migratoire. En effet, répondre à une annonce et quitter son pays pour prendre un emploi, ne ressemble en rien aux difficultés d'intégration rencontrées par une personne immigrée qui fuit son pays en guerre et qui recherche la protection. Réaliser que ces parcours sont différents permet de proposer une politique d'accueil adaptée aux besoins réels des nouveaux habitants.

Ouvrir des espaces d'échanges et de discussions en compagnie de personnes qui ont vécu la migration permet à chacun de comprendre que les étrangers ne viennent pas s'approprier la culture du pays d'accueil mais qu'ils viennent l'enrichir. Cette évolution des mentalités est nécessaire pour partager l'espace social qui nous est commun.

Cependant, malgré une population active importante, la valeur du point d'impôt à Yverdon-les-Bains est une des plus basses du canton. La force fiscale par habitant est faible et la situation socio-économique actuelle perdurera au moins pendant les quinze prochaines années. Les mesures proposées dans la politique d'intégration visent à accroître le niveau socio-économique des immigrés en leur permettant d'accéder à des postes mieux rémunérés. —

Tableau comparatif de la valeur du point d'impôt



**Pôle intégration du Service
jeunesse et cohésion sociale**

Rue de Neuchâtel 2
1400 Yverdon-les-Bains

T. 024 423 69 44

E. integration@yverdon-les-bains.ch